



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Glénans Avenir

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Glénans Avenir

Fonds de dotation

Siège social : Quai Louis Blériot 75016 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au conseil d'administration du fonds de dotation Glénans Avenir,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation Glénans Avenir relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 25 novembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes *IV- Règles et méthodes comptables* et dans *l'annexe K* de l'annexe des comptes annuels qui exposent le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 28 juin 2024

DocuSigned by:
EUSTACHE Jérôme
3DCD59F6CF01441...

Jérôme Eustache

Associé

GLENANS AVENIR

BILAN AU 31/12/2023

En euros

ACTIF	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	43 200	43 200	0	4 680
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	10 663		10 663	10 663
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	53 863	43 200	10 663	15 343
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				163 607
Autres	200 000		200 000	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	289 887		289 887	226 289
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	489 887	0	489 887	389 896
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	543 750	43 200	500 550	405 239

GLENANS AVENIR

BILAN AU 31/12/2023

En euros

PASSIF	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous-total)	-	-
Fonds propres consommables	291 168	392 157
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	291 168	392 157
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	7 222	11 222
TOTAL (II)	7 222	11 222
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 160	1 860
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	200 000	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	202 160	1 860
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	500 550	405 239

GLENANS AVENIR

COMpte DE RESULTAT AU 31/12/2023

En euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	350 258	147 365
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	4 000	25 413
Autres produits		248
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
TOTAL I	354 258	173 026
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	3 350	2 979
Aides financières *	346 518	
Impôts, taxes et versements assimilés	36	
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 680	8 640
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		5 544
Autres charges *		156 103
TOTAL II	354 584	173 266
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-327	-241
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	327	241
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	327	241
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	327	241
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		

Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	0	0
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	354 584	173 266
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	354 584	173 266
Report des ressources non utilisées		
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		4 000
Bénévolat		
TOTAL	0	4 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		4 000
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

* reclassement de "Autres chages" à "Aides financières" entre 2022 et 2023

GLENANS AVENIR

ANNEXE

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'objet du fonds est d'organiser et/ou de soutenir toute action d'intérêt général à caractère sportif, environnemental, éducatif, social, culturel et patrimonial et de renforcer le positionnement sociétal de l'association Les Glénans en participant à démultiplier les actions portées.

II. FAITS CARACTERISTIQUES MAJEURS DE L'EXERCICE

Les avantages et ressources provenant de l'étranger figurent en annexe des comptes

III. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

IV. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - indépendances des exercices.
- et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels.

En annexe K de ce document, figurera l'Etat des Avantages et Ressources en provenance de l'étranger mis en place par le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022. Il s'agit de la première année d'application de ce changement de méthode comptable. Cet état reprend le détail des avantages et ressources présentés par Etat du contributeur

V. NOTES SUR LE BILAN

* Immobilisations incorporelles - Elles comprennent :

- Le site internet Glénans Avenir amorti sur 5 ans à compter du 16/07/2018

* Immobilisations corporelles - Néant

* Immobilisations financières - Elles comprennent :

- Les titres de participation Crédit Coopératif
- Les actions CAP GEMINI

* Fonds propres :

Les fonds propres du Fonds de dotation comprennent :

- Les fonds propres consommables : l'augmentation de 249 268,69€ est constituée de 200 000€ du fondateur et 49 268,69€ de collecte.
- Les ressources de l'exercice sont affectées à la dotation consommable par décision du CA et conformément à l'article 6 des statuts.

Détail en annexe F et J

* Fonds dédiés:

Détail en annexe I

* Emprunt et dettes diverses :

Détail en annexe H

* Effectif :

Néant

VI. NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT :

Le compte de résultat établi selon les normes en vigueur fait apparaître un résultat égal à 0.
Il est constitué de charges d'exploitation équilibrées dans les mêmes proportions par une quote part de dotation consommable.

En 2023, pour se conformer au plan comptable général associatif, les aides financières versées comptabilisées jusqu'en 2022 en « Autres charges » sont désormais comptabilisées en « Aides financières » dans le compte de résultat.

Honoraires du Commissaire aux comptes :

Conformément au décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes comptabilisé au compte de résultat de l'exercice est de 2 160 EUROS TTC.

VII. TABLEAUX RELATIFS AUX COMPTES DE L'EXERCICE -

- (A) Tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles.
- (A bis) Tableau des immobilisations financières.
- (B) Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.
- (C) Echéances des créances et des charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice.
- (D) Produits à recevoir.
- (E) Charges à payer.
- (F) Tableau de variation des fonds propres.
- (G) Etat des provisions pour risques et charges.
- (H) Etat des dettes à la clôture de l'exercice.
- (I) Etat des fonds dédiés.
- (J) Suivi de la dotation consommable
- (K) Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

GLENANS AVENIR

ANNEXE A

**IMMOBILISATIONS (En Euros)
EXERCICE 2023**

IMMOBILISATIONS	MONTANT BRUT DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION DE L'EXERCICE	CESSION/REBUT DE L'EXERCICE	RECLASSEMENT DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT FIN D'EXERCICE
* Immobilisations incorporelles	43 200				43 200
<i>s/total immob.incorporelles</i>	43 200				43 200
* Terrains					
* Construction					
* Matériel de transport					
* Matériel technique					
* Matériel informatique					
* Installations générales					
* Matériel de bureau					
* Matériel d'hébergement					
* Autres immob. Corporelles					
* Immo en cours					
<i>s/total immob.corporelles</i>					
TOTAL IMMOBILISATIONS	43 200				43 200

GLENANS AVENIR

ANNEXE A - BIS

**IMMOBILISATIONS FINANCIERES (En Euros)
EXERCICE 2023**

	MONTANT NET	A MOINS D'1 AN	A PLUS d'1 AN
<u>EMPRUNTS : FONDS GARANTIE</u>			
. Crédit Coopératif	153		153
. Sogama			
. Fonds de garantie tourisme			
<u>Titres de participation</u>	10 510		10 510
<u>Autres titres immobilisés</u>			
	10 663		10 663
<u>RESERVE STATUTAIRE</u>			
<u>DEPOTS ET CAUTIONS</u>			
. Sur opération de gestion			
T O T A L	10 663		10 663

GLENANS AVENIR

AMORTISSEMENTS (En Euros)
EXERCICE 2023

ANNEXE B

AMORTISSEMENTS	MONTANT BRUT DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION DE L'EXERCICE	CESSION/REBUT DE L'EXERCICE	RECLASSEMENT DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT FIN D'EXERCICE
* Immobilisations incorporelles	38 520	4 680			43 200
<i>s/total immob.incorporelles</i>	38 520	4 680	-	-	43 200
* Terrains					-
* Construction					-
* Matériel de transport					-
* Matériel technique					-
* Matériel informatique					-
* Installations générales					-
* Matériel de bureau					-
* Matériel d'hébergement					-
* Autres immob. Corporelles					-
<i>s/total immob.corporelles</i>		-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS	38 520	4 680	-	-	43 200

ECHEANCES DES CREANCES ET DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (En Euros)

EXERCICE 2023

	MONTANT NET	A MOINS D'1AN	A PLUS D'1 AN
<u>CREANCES</u>			
. Créances reçues par legs ou donations	-	-	
. Etat et autres collectivités :			
- Etat		-	
- Autres collectivités		-	
		-	
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>			
	-	-	
TOTAL	-	-	

GLENANS AVENIR

ANNEXE D

PRODUITS A RECEVOIR (En Euros)
EXERCICE 2023
(Inclus au poste : AUTRES CREANCES)

NATURE	MONTANT
LES GLENANS contribution 2023	200 000,00
TOTAL	200 000

GLENANS AVENIR

ANNEXE E

**CHARGES A PAYER (En Euros)
EXERCICE 2023**

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant	Nature
* Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		Intérêts financiers courus non échus sur emprunts
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 160	Provisions charges à payer fournisseurs
* Dette LES GLENANS partenariat KISS	200 000	
T O T A L	202 160	

GLENANS AVENIR

ANNEXE F

**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (En Euros)
EXERCICE 2023**

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Fonds propres sans droit de reprise					-
Fonds propres avec droit de reprise					-
Ecart de réévaluation					-
Réserves					-
Report à nouveau					-
Excédent ou déficit de l'exercice					-
Dotations consommables	392 157		249 269	350 258	291 168
Subventions d'investissement					-
Provisions réglementées					-
TOTAL FONDS PROPRES	392 157	-	249 269	350 258	291 168

GLENANS AVENIR

ANNEXE G

ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (En Euros)
EXERCICE 2023

	Montant au 01/01/2023	Dotations EX 2023	* Reprises en résultat * Dénouement de la dette	Reprise sur Fonds Propre	Montant au 31/12/2023
* Provisions pour risques					-
TOTAL			-	-	-
* Provisions pour charges					
TOTAL	-	-	-	-	-

GLENANS AVENIR

ANNEXE G BIS

**PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DEBITEURS DIVERS (En Euros)
EXERCICE 2023**

	Montant au 01/01/2023	Dotations	* Reprises en résultat * Dénouement de la dette	Montant au 31/12/2023
TOTAL	-	-	-	-

GLENANS AVENIR

ANNEXE H

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023 (En Euros)

DETTES	MOINS D' 1 AN	DE 1 A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	CUMUL
COMPTES COURANTS BANCAIRES				-
. INTERETS COURUS NON ECHUS SUR EMPRUNTS				-
TOTAL EMPRUNTS	-	-	-	-
. AVANCES ET ACOMPTE RECUS				-
. DETTES FOURNISSEURS	2 160			2 160
. DETTES FISCALES & SOCIALES				-
. AUTRES DETTES LES GLENANS	200 000	-		200 000
. PRODUITS PERCUS D'AVANCE				-
TOTAL DETTES	202 160	-	-	202 160

GLENANS AVENIR

ANNEXE I

FONDS DEDIES - TABLEAU DE SUIVI (En Euros)
EXERCICE 2023

Situations	Fonds restants à engager en début d'exercice (compte 194***)	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice (compte 194***)
Ressources	A	B	C	D
Environnement	1 713			1 713
Patrimoine / Fort Cigogne	-			-
Social	5 509			5 509
KISS	4 000	4 000		-
TOTAL	11 222	4 000	-	7 222

GLENANS AVENIR

ANNEXE J

TABLEAU DE SUIVI DE LA DOTATION CONSOMPTIBLE (En Euros)
EXERCICE 2023

Situations	Fonds propres consommables en début d'exercice (compte 102700)	Augmentation cours d'exercice	Diminution	Fonds propres consommables en fin d'exercice (compte 102700)
Ressources	A	B	C	D
Dons 2018	740			740
Dons 2019	2 528			2 528
Dons 2020	79 331			79 331
Dons 2021	217 035			217 035
Dons 2022	92 523			92 523
Dons 2023 particuliers - social		1 125		1 125
Dons 2023 particuliers - environnement		625		625
Dons 2023 particuliers - KISS		5 500		5 500
Dons 2023 particuliers - patrimoine		6 250		6 250
Dons 2023 particuliers - selon besoins		26 769		26 769
Mécénat 2023 - social		6 000		6 000
Contributions financeurs 2023 - selon besoins		203 000		203 000
Transfert au compte de résultat :				
*Financement des Aides octroyées (dans le cadre de projets)			- 342 518	- 342 518
*Financement des charges de fonctionnement			- 7 740	- 7 740
TOTAL	392 157	249 269	- 350 258	291 168

